



**SCP TREMOULET VINCENT & CASTAGNÉ JULIE**  
**HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS**

20 rue Michelet, B.P. 388 - **82003 MONTAUBAN Cedex**

☎ : 05 63 63 04 62 – : 05 63 66 49 26

🌐 : [www.huissier-montauban.fr](http://www.huissier-montauban.fr)   ✉ : [tremoulet.castagne.scp@orange.fr](mailto:tremoulet.castagne.scp@orange.fr)

## **MANDAT AUX FINS DE PAIEMENT DIRECT DE PENSION ALIMENTAIRE**

Je soussigné(e) :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques et mail :

**Demande à la SCP TREMOULET Vincent et CASTAGNÉ Julie, Titulaire d'un office d'Huissier de Justice à (82000) MONTAUBAN, 20 rue Michelet, de mettre en place un paiement direct de pension alimentaire à l'encontre de :**

Je soussigné(e) :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques et mail :

Employeur :

Coordonnées bancaires :

Caisse de retraite :

### **POUR LES MOIS IMPAYE(S) DE :**

Maximum pour les 6 mois calendaires qui précèdent la date de votre demande (au-delà un huissier de justice dépendant du domicile de votre ex-époux(se) deviendra compétent)

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

N° de TVA Intra-communautaire : FR 47777304403

« Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux personnes habilitées de l'étude. »

**Sommes pour lesquelles j'affirme qu'elles ne m'ont pas été payées.**

Mois de : euros :  
Mois de : euros :  
Mois de : euros :  
Mois de : euros :  
Mois de : euros :  
Mois de : euros :

Soit la somme totale de : euros

**Merci de bien vouloir indiquer la date de la décision de justice ainsi que la juridiction qui a rendu la décision**

(Ex : un jugement rendu par Monsieur le Juge aux affaires familiales de ... en date du ...)

- Jugement ...
- Ordonnance...
- Arrêt...

**QUI A CONDAMNE LA PARTIE SUSVISE(E) A VERSER UNE :**

- Prestation compensatoire
- Pension alimentaire
- Contribution aux charges du mariage

MENSUELLE DE : .....

J'atteste que ledit jugement n'a pas été frappé d'appel et se trouve définitif  
J'atteste qu'aucune ordonnance du juge aux affaires familiales n'a supprimé ni modifié le paiement de la prestation, pension ou contribution ordonnée par la décision indiquée ci-dessus.

**J'atteste de l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article R213-8 du code des procédures civiles d'exécution, en vertu duquel « Le créancier d'aliments qui, de mauvaise foi, fait usage de la procédure de paiement direct peut être condamné à une amende civile d'un maximum de 3 000 € ».**

Fait à ..... Le .....  
Signature :

**PIECES A JOINDRE**

Grosse du jugement ou de l'ordonnance revêtue de la formule exécutoire  
Acte de signification de ce titre exécutoire  
Un relevé d'identité bancaire (pour que les mensualités vous soient versées)